

**Zeitschrift:** Revue économique franco-suisse  
**Herausgeber:** Chambre de commerce suisse en France  
**Band:** 35 (1955)  
**Heft:** 9

**Vorwort:** Editorial  
**Autor:** Chambre de commerce suisse en France

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 08.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Editorial

Au moment où nous écrivons ces lignes, les relations commerciales franco-suisses sont exactement dans la même position qu'il y a deux mois. Nous disions, dans notre éditorial de juillet-août, comment cette situation avait pu prendre naissance. Aujourd'hui, cherchons à comprendre pourquoi elle n'a pas évolué.

Les deux délégations ont adopté une position absolument rigide parce que toutes deux estiment être allées au bout des concessions possibles. Du côté suisse, on est parti de chiffres correspondant, dans leurs grandes lignes, aux références de 1951, dernière année qui a précédé les restrictions auxquelles on entend mettre un terme, et l'on a consenti sur ces demandes initiales, au cours des pourparlers, une réduction de plus de 20 %. Les négociateurs français, eux, ont pris pour référence les contingents réduits de 1954, que l'on s'accorde à considérer comme périmés, et c'est par rapport à ces chiffres qu'ils ont calculé le montant de leurs concessions estimées à 25 % environ.

Or le Conseil fédéral, pour la première fois, a examiné en séance plénière le problème des relations commerciales entre nos deux pays. Il a approuvé la position prise par la délégation suisse et sa position a été renforcée par un vote unanime des deux commissions parlementaires et par l'attitude très ferme du Conseil national dans sa séance du 22 septembre. Le problème n'est donc plus de la seule compétence de la délégation permanente ni même du gouvernement suisses : il ressort aux Chambres fédérales.

Toutefois nous ne pouvons pas croire que cette situation se prolonge et que l'on ne trouve pas une solution dans un délai rapproché, car l'arrêt de la délivrance des licences d'importation coûte excessivement cher à nos deux pays.

A l'importation en Suisse, la moitié environ des produits français sont atteints; dans l'autre sens, ce sont plus des deux tiers des produits suisses qui, n'étant pas libérés, ne pourront être importés qu'après la conclusion de l'accord commercial et la publication de l'avis aux importateurs. Ainsi, pour un écart de moins de 20 millions de francs suisses sur le montant annuel des contingents entre les demandes suisses et les offres françaises, chacun de nos deux pays perd 25 à 35 millions de francs suisses d'exportations par mois!

Le préjudice subi de part et d'autre prend un relief accru à la lumière des innombrables cas particuliers qui nous sont soumis quotidiennement.

Les viticulteurs de la Bourgogne, du Mâconnais et du Beaujolais acheminent sur la Suisse près de la moitié du total de leurs exportations. La perte de ce marché, en pleine période de ventes et à la veille des vendanges, leur porte un grave préjudice. De leur côté, les importateurs suisses éprouvent les pires difficultés et sont contraints, pour satisfaire leur clientèle et faire face à leurs échéances, de s'approvisionner en Espagne, en Italie, et même au Chili.

Pour les fabricants d'automobiles, l'été et l'automne sont des époques très favorables en raison des vacances et du Salon de Paris. Certains d'entre eux ont pu s'assurer à temps des permis d'importation et constituer des stocks, mais les permis sont maintenant échus et les stocks s'épuisent. Ils perdent des affaires au profit des constructeurs allemands, anglais et italiens.

Les exportateurs français de textiles, de tapis, de confection, de bonneterie, d'articles en cuir, de porcelaine, de verrerie, d'orfèvrerie, de papiers, de fruits, de légumes, de viande, de volailles, d'œufs, de fromage, etc., se heurtent eux aussi à l'impossibilité d'obtenir des permis d'importation, à une période particulièrement critique pour eux tous et pour leurs clients suisses.

Quant aux importateurs français, ils souffrent, comme leurs fournisseurs suisses, de l'absence d'accord qui risque de leur faire manquer, spécialement pour les produits saisonniers, les ventes d'articles d'hiver et de fin d'année. Certains utilisateurs français de matériels suisses nous ont fait part, de leur côté, de l'impossibilité dans laquelle ils se trouvent de mettre des commandes importantes en fabrication, faute de recevoir des pièces qu'ils ne peuvent trouver que dans notre pays.

Le préjudice est considérable, pour l'économie nationale de nos deux pays et pour une quantité d'industries et de particuliers qui voient leur échapper des affaires et s'approcher des échéances. Il est grand aussi sur le plan affectif, car une crise aussi prolongée ne peut manquer de laisser des traces profondes, aussi bien en France qu'en Suisse.

Si l'on confronte les montants en discussion avec ceux des pertes subies ou les intérêts que l'on protège avec ceux que l'on expose, on a peine à comprendre l'impasse dans laquelle on est arrivé. Nous souhaitons que les responsables de cette situation en prennent conscience assez tôt pour que les pertes subies de part et d'autre ne deviennent pas irréparables.